

**Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?**

*Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?*

**Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?**

*Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?*

**Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de Pontificalis Romani INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?**

*A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?*

**Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?**

*Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?*

*Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.  
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)*

dimanche 8 octobre 2006

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

## **Mgr Fellay met en doute publiquement la validité des ordinations dans la Fraternité Saint-Pierre (FSSP)**

*« C'est le foutoir »* déclare le Supérieur de la FSSPX, le 22 novembre 2004 aux Etats-Unis

Sur un forum, un intervenant retranscrit sous le nom de Nordland une conférence donnée le 22/11/04 par Mgr Fellay aux Etats-Unis, selon l'extrait suivant de l'intervention du Supérieur de la FSSPX s'exprimant à propos de la Fraternité Saint Pierre (FSSP) :

*« Juste pour vous donner un exemple du genre de pétrin dans lequel ils se sont mis.*

*Ils ont la permission - ayant le Pontifical de 62, d'avoir les ordres mineurs, la tonsure, toutes ces cérémonies de l'ancien Pontifical, les différentes étapes jusqu'au sacerdoce. Donc ils ont les cérémonies mais ils disent, ils affirment qu'ils suivent le nouveau code de droit canon. Et le nouveau code de droit canon dit que vous êtes un clerc quand vous êtes diacre et que les obligations du futur prêtre, comme par exemple le célibat, commencent avec le diaconat. La même chose pour le bréviaire.*

*Avec l'ancienne façon, vous devenez un clerc avec la tonsure et l'obligation du célibat est lié avec le sous-diaconat où vous avez une cérémonie spéciale. Au début, l'évêque demande au candidat de montrer sa détermination car il ne lui sera plus possible de revenir en arrière, le célibat est pour toujours : "Donc maintenant, réfléchis, c'est le dernier moment pour te décider ou non à franchir le pas." Et il franchit le pas.*

*La Fraternité Saint Pierre a gardé cette cérémonie mais elle ne croit plus que c'est une obligation ou un lien. Ceci a commencé à créer de graves controverses entre eux. Vous en avez certains, parmi eux leur supérieur l'abbé Devillers et d'autres, qui affirment que toutes ces cérémonies sont juste de belles choses mais qu'il n'y a pas d'obligation, pas de conséquence, que vous êtes ou devenez réellement un clerc quand vous êtes diacre et non quand vous êtes tonsuré ou recevez les ordres mineurs. Cela est allé si loin que certains évêques, des évêques modernistes, qui leur donnèrent ces ordres, durent dire dans leurs sermons : "Hé, attendez un instant. Quand je fais un clerc, je fais réellement un clerc. Quand je donne l'ordination du sous-diaconat, je fais réellement des sous-diacres."*

Cela est allé si loin que le vicaire général leur a dit : " **Ecoutez, nous avons de gros problèmes ici parce que nous commençons par avoir des doutes sur la validité des ordinations que vous recevez, parce que vous ne semblez pas avoir l'intention de les recevoir, si vous ne voulez pas recevoir les obligations.** "

C'est le foutoir. Et donc quand Mgr Rifan les a visités quelques années en arrière, il lui a été demandé : "Alors, comment résolvez-vous ce problème ?" "Oh, nous n'avons pas ce problème avec l'Administration. Nous avons la possibilité d'avoir des clers depuis le début." Cela est logique.

*C'est réellement absurde de prétendre que vous avez des cérémonies qui ne produisent aucun effet. C'est absurde car alors ce n'est que du pur théâtre. Ces cérémonies sont sans effet, cela veut dire que c'est du théâtre. C'est du cinéma. **Oui, c'est terrible.*** » Mgr Fellay, 22 novembre 2004, Oregon, Etats-Unis

Mgr Fellay a posé (à travers la question des Ordres mineurs) la véritable question, **LA QUESTION PRIMORDIALE : celle de la validité des Ordres dans la structure Ecclesia Dei.**

Nordland rapporte également que dans un entretien qu'il a eu avec le Père Pierre-Marie d'Avrillé, celui-ci lui a déconseillé de recourir aux sacrements des abbés de la mouvance *Ecclesia Dei*, car n'étant pas assuré de la validité de ces sacrements.

Le même Père Pierre-Marie a écrit dans le numéro 54 du Sel de la terre, au sujet des consécrations épiscopales dans le nouveau rite (*Pontificalis Romani*, 1968) : « *Il faudrait examiner chaque cas* ».

Ces propos que les moines d'Avrillé **tiennent en privé**, Mgr Fellay avait commencé en 2004 à les tenir publiquement.

Depuis ces faits, s'est largement ouvert en 2005 et 2006 le débat sur la question de l'invalidité du nouveau rite conciliaire de consécration épiscopale.

Les arguments du Comité international *Rore Sanctifica*<sup>1</sup>, repris par l'abbé Cekada, ont désormais publiquement démontré que la tentative de justification lancée par Avrillé n'a pas de fondement. Désormais, selon les confidences qui nous parviennent, les plus proches soutiens d'Avrillé n'en font plus mystère et le reconnaissent en privé.

L'heure est donc venue que les quatre évêques de la FSSPX se saisissent personnellement de ce dossier qui les concerne en premier lieu, **car c'est à eux que Mgr Lefebvre a transmis l'épiscopat catholique valide en juin 1988, et c'est EUX SEULS qui, au sein de la FSSPX appartiennent à l'Eglise Catholique ENSEIGNANTE, ayant les grâces sacramentelles d'Etat pour se saisir de ce sujet vital, TOUS LES AUTRES CLERCS DE LA FSSPX N'APPARTIENNENT QU'A L'EGLISE ENSEIGNEE, ET N'ONT PAS LES GRACES D'ETAT POUR TRANCHER LA QUESTION.**

L'heure est venue que les quatre évêques posent publiquement le problème.

**Car il ne saurait y avoir de messe de Saint Pie V valide, si les consécrations épiscopales et les ordinations presbytérales ne sont pas valides.**

Ce n'est pas la question de la messe qui est première, car elle dépend du Sacerdoce. Voilà pourquoi Mgr Lefebvre a inscrit dans sa préface aux statuts de la FSSPX, **la question PRIMORDIALE de la préservation du Sacerdoce.**

Sans Sacerdoce valide, « *Ces cérémonies sont sans effet, cela veut dire que c'est du théâtre. C'est du cinéma. **Oui, c'est terrible.*** », pour reprendre les propres mots que Mgr Fellay applique aux Ordres mineurs dans la Fraternité Saint-Pierre

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

<sup>1</sup> <http://www.rore-sanctifica.org> : site sur la question avec de multiples études, plus de 400 documents et 500 méga-octets de données

## **Reproduction de l'intervention de Nordland dans le nouveau forum *Gesta Dei per francos***

<http://gestadei.bb-fr.com/ftopic110.Mgr-Fellay-et-la-validite-des-ordinations-au-sein-de-la-FSSP.htm>

Sur le site Tradition Catholic Media, plusieurs videos et enregistrements audios de divers clercs de la FSSPX sont disponibles. Une conférence donnée par Mgr Fellay à l'Eglise Saint Thomas Becket dans l'Oregon, le 22 novembre 2004, et intitulée "Rome and Ecumenism" est divisée en trois vidéos.

La partie de la conférence de Mgr Fellay qui nous intéresse se trouve dans la première partie. Elle est visible à l'adresse suivante : [http://www.traditionalcatholicmedia.org/flash/Misc/Fellay01\\_56k.html](http://www.traditionalcatholicmedia.org/flash/Misc/Fellay01_56k.html)

Le fichier wmv peut être téléchargé à l'adresse suivante [http://www.traditionalcatholicmedia.org/uploadedfiles/2006-09-12/Fellay\\_01.wmv](http://www.traditionalcatholicmedia.org/uploadedfiles/2006-09-12/Fellay_01.wmv) mais il faut compter plusieurs heures de téléchargement.

Voici donc le script de la conférence de Mgr Fellay entre la 38ième et la 42ième minute de la première partie. Mgr Fellay parle alors des communautés Ecclesia Dei.

Citation:

Just to give you an example of what kind of mess they throw themselves.

They have the permission as they have the pontifical of 62 to have the minor orders, the tonsure, all these ceremonies of the old pontifical, the different steps towards the priesthood. So they have the ceremonies, but they say, the claim that they follow the new code of canon law and the new code of canon law says that you are a cleric when you are deacon and the obligations of the future priest like for example the celibacy start with the diaconate and the same for the breviary.

Now, in the old ways, you become a cleric with the tonsure and the obligation of the celibacy is linked with the subdiaconate where you have a very special ceremony at the start where the bishop is asking to the candidate to show their determination and once then he will never be able to come back, the celibacy is for ever, so now, reflect, it's the last time to reflect if you are decided to make the step and he makes the step forward.

The Fraternity of saint Peter has kept the ceremony but they no longer believe that there is any obligation or link with it and this has started to create great controversies among themselves. You have some, among them their superior Father Devillers and others, who claim that "no, all the ceremonies, they are just nice things but they are no obligation, no consequences. You are really are or start to become a cleric when you are a deacon and not when you are tonsured and not when you receive the minor orders." It went so far that certain bishops, modern bishops, who gave them these orders, had to say during the sermon : "Hey, wait a minute ! When I am making a cleric, I am making a cleric ! When I am giving the ordination of the subdeacon, I am really makin subdeacons !"

It went so far that the vicar general told them : "Listen we have big problems there, because we start to have doubts on the validity of the ordinations which you receive because you don't seem to have the intention to receive them, if you don't want to receive the obligations."

Yes, it's a mess. So when Bishop Rifan came to visit them some years ago, he was asked : "So how do you solve that problem ?" "Oh we don't have the problem with the Administration. We have the possibility of

having clerics from the start." It makes sense.

It's really a nonsense to pretend that you will have a ceremony which is producing no effect. That's nonsense because then it's a pure theater. These ceremonies have no effect that means it's pure theater. It's cinema. Yes, it's terrible.

Traduction française :

Citation:

Juste pour vous donner un exemple du genre de pétrin dans lequel ils se sont mis.

Ils ont la permission - ayant le Pontifical de 62, d'avoir les ordres mineurs, la tonsure, toutes ces cérémonies de l'ancien Pontifical, les différentes étapes jusqu'au sacerdoce. Donc ils ont les cérémonies mais ils disent, ils affirment qu'ils suivent le nouveau code de droit canon. Et le nouveau code de droit canon dit que vous êtes un clerc quand vous êtes diacre et que les obligations du futur prêtre, comme par exemple le célibat, commencent avec le diaconat. La même chose pour le bréviaire.

Avec l'ancienne façon, vous devenez un clerc avec la tonsure et l'obligation du célibat est lié avec le sous-diaconat où vous avez une cérémonie spéciale. Au début, l'évêque demande au candidat de montrer sa détermination car il ne lui sera plus possible de revenir en arrière, le célibat est pour toujours : "Donc maintenant, réfléchis, c'est le dernier moment pour te décider ou non à franchir le pas." Et il franchit le pas.

La Fraternité Saint Pierre a gardé cette cérémonie mais elle ne croit plus que c'est une obligation ou un lien. Ceci a commencé à créer de graves controverses entre eux. Vous en avez certains, parmi eux leur supérieur l'abbé Devillers et d'autres, qui affirment que toutes ces cérémonies sont juste de belles choses mais qu'il n'y a pas d'obligation, pas de conséquence, que vous êtes ou devenez réellement un clerc quand vous êtes diacre et non quand vous êtes tonsuré ou recevez les ordres mineurs. Cela est allé si loin que certains évêques, des évêques modernistes, qui leur donnèrent ces ordres, durent dire dans leurs sermons : "Hé, attendez un instant. Quand je fais un clerc, je fais réellement un clerc. Quand je donne l'ordination du sous-diaconat, je fais réellement des sous-diacres."

Cela est allé si loin que le vicaire général leur a dit : "**Ecoutez, nous avons de gros problèmes ici parce que nous commençons par avoir des doutes sur la validité des ordinations que vous recevez parce que vous ne semblez pas avoir l'intention de les recevoir, si vous ne voulez pas recevoir les obligations.**"

**C'est le foutoir.** Et donc quand Mgr Rifan les a visités quelques années en arrière, il lui a été demandé : "Alors, comment résolvez-vous ce problème ?" "Oh, nous n'avons pas ce problème avec l'Administration. Nous avons la possibilité d'avoir des clers depuis le début." Cela est logique.

C'est réellement absurde de prétendre que vous avez des cérémonies qui ne produisent aucun effet. C'est absurde car alors ce n'est que du pur théâtre. **Ces cérémonies sont sans effet, cela veut dire que c'est du théâtre. C'est du cinéma. Oui, c'est terrible.**

Sans donc même aborder le problème de la validité des sacres épiscopaux du rite montinien, il y a des doutes sur la validité des ordinations au sein de la FSSP. Cela est même constaté par les pseudo-évêques modernistes de la secte conciliaire.

Cela corrobore ce que le Frère Pierre-Marie d'Avrillé m'avait dit en *privatim* : s'abstenir de recevoir les sacrement des communautés *Ecclesia Dei* car il n'y a aucune certitude sur la validité de leurs ordinations.

Nordland

---

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>